

Le devoir du samaritain dans les accidents sur routes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-974248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

hörden. — Dass man etwas erreichen kann, ergibt die Tatsache, dass durch die in Schulen einsetzende Aufklärung durchschnittlich weniger Kinder mehr verunglücken. Ein gutes Beispiel zeigt die Stadt *Sunderland* in England, die es fertig gebracht hatte, in einem Jahre keinen tödlichen Unfall mehr registrieren zu müssen — eine Stadt, die immerhin zirka 200'000 Einwohner zählt. Eine Vermehrung der Verkehrsposten, Herabsetzung der erlaubten Geschwindigkeiten, Aufklärung der Schulkinder durch illustrierte Hefte, Verkehrsübungen der

Verkehrspolizei mit den Schulen — alles das hat zu diesem Resultat geführt.

Zusammenfassend möchten wir feststellen, dass die Aufgabe des Samariters keine leichte ist. Bei leichten Fällen wird man ihn nicht rufen oder will man nichts von ihm wissen. Bei schweren Fällen dagegen soll er alles können und den Arzt ersetzen. Hier gilt es, seine Ruhe bewahren, was aber nur dann möglich sein wird, wenn er seiner Sache sicher ist. Lieber einen schweren Zustand annehmen, um nicht zu schaden — dieser Grundsatz soll ihm stets vor Augen sein!

Le devoir du samaritain dans les accidents sur routes.

Le nombre des accidents dus à la circulation des automobiles, des motocyclettes et des bicyclettes est tel qu'il est indispensable que les samaritains — dans les cours qui leur sont donnés — doivent être spécialement rendus attentifs à leurs devoirs au moment ou à la suite de collisions routières.

Nous voudrions résumer ici brièvement, en quelques points, quelle doit être l'attitude d'un samaritain qui assiste à un accident en rue ou sur la route, et quels sont ses devoirs immédiats.

1^o *Garder son calme*, en un moment où les personnes présentes sont en général surexcitées, où chacun (avec les meilleures intentions du monde, nous en convenons volontiers) expose son opinion, discute, péreore, donne des ordres, crie ou se désespère, et fait souvent le contraire de ce qui doit être fait. Restant maître de ses nerfs, le sauveteur à la hauteur de sa tâche, s'imposera par son sang-froid, se fera connaître comme samaritain, et dira par exemple: «Je suis samaritain, laissez-moi faire.»

2^o *S'occuper des blessés* en dirigeant les secours: dégager, avec tous les ménagements possibles, les sinistrés de leur fâcheuse position; arrêter une hémorragie grave; coucher l'accidenté à l'abri des intempéries, veiller à ce que quelqu'un reste auprès de lui; écarter les importuns.

3^o *Faire prévenir la police* (téléphone n^o 18, en général) et lui donner sans tarder des indications précises sur:

- a) le lieu exact de l'accident,
- b) le nombre de victimes et la gravité de l'accident,
- c) la nécessité de faire venir une ambulance-automobile et un médecin.

C'est alors à la police d'appeler un médecin, de l'envoyer sur les lieux, et de faire hospitaliser les victimes. En général, le samaritain ne fera pas ces communications lui-même, son devoir étant de rester auprès des blessés et de les secourir de son mieux, mais il choisira une personne sûre et calme pour aller au téléphone le plus rapproché et pour aviser la police.

4° Recouvrir les morts (en principe, sans les changer de place).

5° Ne rien modifier à l'emplacement des véhicules avariés, ne pas toucher aux traces laissées sur la route (freinage, sang, etc.) de façon à faciliter les constatations que devra faire la police.

6° Ne faire que l'indispensable pour soulager les blessés, les remuer le moins possible, mais les mettre en état d'être transportés à l'hôpital. Surveiller de près toute hémorragie sérieuse.

7° Dès que le médecin appelé est présent, le samaritain se mettra à sa disposition en s'annonçant comme samaritain; il n'aura plus qu'à exécuter les ordres du docteur. La responsabilité du sauveteur cesse au moment où le médecin ou le service de police sont arrivés sur les lieux du sinistre. Il renseignera exactement les uns et les autres sur ce qui a été fait, et restera à leur disposition sans s'imposer et sans se mettre en avant.

Si le médecin tarde à venir, et s'il y a des blessures qui doivent être pansées, le samaritain fera le nécessaire à condition d'avoir sous la main du matériel rigoureusement propre; il installera les victimes aussi confortablement que possible, et, s'il y a des fractures, il pourra même improviser des attelles pour faciliter le transport.

On conçoit de quelle importance peut être l'intervention des samaritains à l'occasion des accidents de la circulation. La vie des victimes peut dépendre bien souvent de la façon dont les *premiers* secours ont été donnés. Nos secouristes doivent donc connaître exactement quels sont leurs devoirs, car ils peuvent être appelés à toute heure à intervenir. En 1935, le nombre des blessés relevés sur les routes de Suisse a dépassé le chiffre effarant de douze mille, et les morts par accidents dûs à la circulation ont été de près de sept cents!

Cures de printemps ?

Le retour du printemps provoque le besoin instinctif d'expulser du corps les déchets, — sortes de scories, — accumulés par l'hiver. Au cours de celui-ci, l'organisme a été partiellement privé du mouvement en plein air, tous n'ayant ni occasion ni moyen de pratiquer suffisamment les sports d'hiver. Le travail ou les plaisirs ont souvent réduit indûment les heures de sommeil au détriment de notre système nerveux; enfin, la restriction en légumes frais, fruits, salades, allant de pair avec un excès de consommation de viande ou de conserves, a surchargé

l'organisme d'acidités, tout en le privant de vitamines. Une «cure de printemps» peut donc être préconisée, sous forme non de tisane, mais d'une alimentation journalière rafraîchissante, riche en produits frais et jeunes: salades, légumes verts, fruits, qui procureront à l'organisme des apports solubles, assimilables, contrairement aux graisses et aux albumineux, lesquels ont un autre rôle à remplir. Il convient d'ajouter des exercices systématiques et journaliers de respirations profondes, pratiqués en plein air.